

ARRETE PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu le code général de la fonction publique ;
 - Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
 - Vu le décret n° 2013-649 du 18 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
 - Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
 - Vu l'arrêté n° AR-0148-2023 du 25 avril 2023 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants ;
 - Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion de la Gironde ;
 - Vu les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants est mise à jour au **1^{er} septembre 2023** par ordre alphabétique, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Elle comprend les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte **20** noms.

ARTICLE 2 - Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,

Le

P/ Le Président,

Christophe DUPRAT

4^{ème} Vice-Président

Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

LISTE D'APTITUDE

D'ACCES AU GRADE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Liste d'aptitude mise à jour au 1^{er} septembre 2023

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
BARDIN	Céline
BAX	Cécile
BERNARD	Julie
BOUCA	Sophie
DUFLOT	Cedric
FERRER	Joanie
HERMANT	Floriane Audrey
HOUERT	Sarah
LACAMPAGNE	Audrey
PIERRE	Frédérique
POUJON BENEY	Céline
POUQUET	Sophie
RANGEARD	Cléo
RAYNAL	Mathilde
SAVIN	Jérémy
SCHIFFANO	Julie
SENSAMAT	Marie
THEBAULT	Mylène
THOMAS	Helene
VISA	Faustine

Liste arrêtée à 20 inscrits

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20230904-AR-0289-2023-AR
Date de réception préfecture : 04/09/2023